

Documents fournis par le rectorat pour l'affectation en 6eme

RS 2020

POINT DE VIGILANCE

Eu égard au contexte sanitaire lié à l'épidémie Covid-19 et aux mesures prises par décret dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, des ajustements ou modifications pourront être apportés au calendrier ou à certaines procédures d'affectation.

Il est par ailleurs recommandé aux chefs d'établissements, tout au long de la période de confinement et de fermeture des établissements au public, de privilégier des formes dématérialisées de dialogue avec les familles.

Merci de vous reporter régulièrement aux consignes nationales ou académiques : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/j_6/accueil

Affectation post-3ème

- La **consultation de l'offre de formation par les familles** sera disponible dans le téléservice affectation, à compter du **20 avril 2020**.
- Toutefois, en raison de difficultés de livraison du module par la DNE, **la saisie directe des vœux par les familles dans le téléservice affectation ne sera a priori pas possible cette année** : il a donc été demandé aux principaux de collège de privilégier cette année encore l'usage de la fiche de préparation à la saisie de vœux (annexe 1 de la circulaire à paraître) et d'effectuer la saisie de ces vœux dans Affelnet. Eu égard au contexte sanitaire lié à l'épidémie Covid-19, **l'annexe 1 pourra être transmise aux familles et récupérée par l'établissement sous une forme dématérialisée**. Une version en PDF modifiable et paraphable est à disposition des établissements. Elle est également téléchargeable pour être complétée et transmise via un smartphone.
- Les vœux d'affectation pourront être saisis par les chefs d'établissements dans Affelnet du lundi 4 mai jusqu'au **mercredi 10 juin 2020, 12h**. Pour les élèves issus de 3ème ayant fait appel, la saisie sera à nouveau ouverte pour les chefs d'établissements du mercredi 17 au jeudi 18 juin 2020 (fermeture du serveur à 18h). Aucune saisie ne pourra plus être intégrée après cette date.
- La commission préparatoire à l'affectation se réunira le vendredi 26 juin 2020 après-midi. **Les résultats de l'affectation (Affelnet Tour 1) seront disponibles dans les établissements le 30 juin 2020. Les familles devront procéder à l'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté au plus tard le jeudi 2 juillet à 12 heures en ligne ou le mardi 7 juillet en établissement.**

Affectation en Seconde GT

- L'adresse de l'élève définit l'établissement de référence auquel correspond une liste de lycées bénéficiant d'un « bonus secteur de référence » pour l'affectation en 2de GT.
- Pas de nouvel assouplissement de l'affectation « district » cette année.
- Pas de modification des barèmes et bonus :

Vœux émis dans un lycée du secteur de référence	9600 points
Vœux émis en dehors du secteur de référence	0 points
Elèves boursiers	4800 points
Bonus parcours REP (sous conditions)	480 points

- Les familles formulent obligatoirement 8 vœux et peuvent demander jusqu'à 10 vœux au sein de l'académie.

Affectation en Seconde Professionnelle et 1^{ère} année CAP

- Les familles formulent obligatoirement 4 vœux et peuvent demander jusqu'à 10 vœux
- Les formations parisiennes sont ouvertes aux élèves des autres académies, après l'affectation des élèves parisiens, qui restent prioritaires. **Pour sécuriser l'affectation des élèves parisiens, un bonus secteur élargi de 9 600 points leur sera attribué pour chaque vœu portant sur ces formations.** La valeur de ce bonus est identique à celle du bonus secteur de référence pour l'affectation en 2^{de} GT.
- Vœux de recensement :
 - Les élèves souhaitant intégrer des formations professionnelles de l'enseignement privé sous contrat doivent obligatoirement formuler les vœux correspondant, au rang souhaité afin de confirmer leur candidature (Attention : ces vœux seront saisis uniquement lors de la 1^{ère} phase).
 - Formations sous statut d'apprenti : les vœux des élèves pour une formation sous statut d'apprenti peuvent être saisis mais ils ne pourront pas donner lieu à une affectation via AFFELNET.

Affectation en voie professionnelle : maintien/ aménagement de PassPro

Pour les élèves pour lesquels les dates des entretiens avaient été fixées à partir du 16 mars, les proviseurs peuvent modifier l'entretien sur leur interface et planifier une nouvelle date.

En raison du report des entretiens programmés sur la période comprise entre le 16 mars et mi-mai, plusieurs modalités de programmation des entretiens sont proposées :

- **Programmation d'entretiens à distance** : les proviseurs prendront contact avec les chefs d'établissement où sont scolarisés les élèves demandant un entretien et leur indiqueront les modalités distancielles et les créneaux d'entretien proposés. Les principaux de collège (ou les référents des élèves) contacteront les élèves concernés afin de s'assurer de leur possibilité de participer à l'entretien selon les modalités proposées et définiront avec eux la date de l'entretien, si celui-ci est possible. Ils informeront ensuite le proviseur du lycée d'accueil qui programmera l'entretien.

- **Programmation de convocations groupées** (plusieurs entretiens fixés sur le même créneau horaire) : présentation générale de la formation et « rencontre rapide » de 10 min avec chaque élève.

Lors de la planification d'un entretien sur l'application Passpro, il est possible de donner des précisions concernant le déroulement de cet entretien. Cette fonctionnalité pourra être utilisée, notamment pour préciser des modalités différentes ou exceptionnelles de déroulement de l'entretien et indiquer que l'élève doit ou non se déplacer.

Suite à la planification de l'entretien, un mail avec la convocation sera automatiquement envoyé à l'établissement d'origine et au référent de l'élève, qui lui transmettra sa convocation.

NOUVEAU CALENDRIER :

- **26 mai : Fin des entretiens.**

- **28 mai : Fin de saisies des compte-rendus portant sur l'ensemble du domaine.**

- **29 mai : Fin de transmission des fiches récapitulatives aux élèves et aux familles, par les établissements d'origine.**

- **9 juin : Fin des saisies des vœux dans Affelnet.**

Affectation cursus à recrutement particulier : collèges/ lycées

- *Cursus à recrutement dérogatoire dont l'affectation fait l'objet d'une circulaire spécifique :*
 - Sections internationales (circulaire du 27/02/2020)
 - Sections binationales (circulaire du 18/02/2020)
 - Sections orientales (circulaire du 19/03/2020)
 - Cursus permettant une pratique sportive renforcée : CHASE, Sections sportives, dispositif hip hop Turgot (circulaire du 18/02/2020)
 - Cursus permettant une pratique artistique renforcée : CHAM-CHAD-CHAT-Double cursus-S2TMD (circulaire du 18/02/2020)

Attention : certaines de ces circulaires (SI, binationales, CHAM) feront l'objet d'un additif au regard des modifications de calendrier et de procédures induites par le confinement.

- *Autres cursus à recrutement dérogatoire : cf. circulaire affectation lycée*
 - Henri IV – Louis le Grand
 - Section européenne Portugais
 - Autres formations spécifiques fondées sur des options « lourdes » et des projets pédagogiques spécifiques

Affectation cursus à recrutement particulier : collèges/ lycées

- Une procédure harmonisée entre cursus, notamment pour le dossier de candidature
- Une procédure harmonisée entre établissements proposant un même cursus : un dossier unique déposé dans l'établissement de premier vœu, mais permettant plusieurs choix hiérarchisés; un barème académique, aide à la décision, mis en place pour le classement des candidatures dans certains cursus (sections internationales, sections binationales, double-cursus lycée, S2TMD, collège Rognoni).
- Au regard du confinement et de la fermeture des établissements, la date limite de dépôt des dossiers initialement fixée au 31 mars 2020 est repoussée au 30 avril 2020. Pour les cursus dont la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 14 mai, cette date reste inchangée. Il a été demandé aux établissements de privilégier la réception dématérialisée des dossiers.
- Les tests écrits d'entrée en section internationale, initialement prévus les 6 et 7 mai 2020, sont reportés aux 19 et 20 mai 2020. Ce report reste bien évidemment conditionné à l'évolution de la situation et aux mesures générales nécessaires prises par décret pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il est demandé aux établissements concernés de faire passer les tests oraux à distance, sous réserve des garanties d'équité entre candidats, dès réception du dossier par l'établissement, sans attendre la date de début des tests oraux indiquée dans la circulaire dédiée.
- Les élèves entrant en 6^{ème} et Seconde sont informés du résultat de l'affectation au moment des résultats d'Affelnet 6^{ème} (16 juin 2020) et Affelnet Seconde (30 juin 2020). Pour les autres niveaux, les affectations sont saisies et transmises par la DVE après chaque commission d'affectation.

Affectation cursus à recrutement particulier : entrée en Seconde

- Tous les vœux portant sur des formations à recrutement particulier doivent être saisis dans l'ordre de priorité choisi, et en cohérence avec les vœux formulés dans le/les dossier(s) de candidature déposé(s).
- Les vœux portant sur des formations à recrutement particulier doivent être saisis en tête de liste, sans que des vœux portant sur une Seconde GT ou Seconde pro « classique » soient intercalés.
- La procédure d'examen des candidatures par les établissements est la même pour tous les candidats, même pour les élèves en « montée pédagogique » d'un cursus déjà suivi en collège.

CALENDRIER AFFECTATION SECONDE GT et Pro/ 1^{ière} année CAP

	Dates
Ouverture du téléservice « Affectation Post-3 ^{ème} » : Consultation de l'offre de formation par les parents	A partir du lundi 20 avril 2020
Fin des conseils de classes fin de 3 ^{ème}	Le jeudi 4 juin 2020
Fermeture AFFELNET pour les Chefs d'établissement	Le mercredi 10 juin 2020
Commissions d'appels en matière d'orientation fin de 3 ^{ème}	Lundi 15 juin 2020 et mardi 16 juin 2020
Réouverture AFFELNET pour les Chefs d'établissement	Mercredi 17 juin 2020 et jeudi 18 juin 2020
Diffusion des résultats AFFELNET 1 ^{er} tour	Mardi 30 juin 2020
Saisie des vœux pour le second tour d'AFFELNET	Du vendredi 3 juillet au mardi 7 juillet 2020
Diffusion des résultats AFFELNET 2 ^{ème} tour	Jeudi 9 juillet 2020